Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022312-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022-10/8/34 DOSSIER N°5423

PROROGATION DE LA CONVENTION AU TITRE DE LA SECTION IV DU BUDGET DE LA CNSA POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE, LA FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX, DES BÉNÉVOLES, LE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS DE LA CREUSE 2020-2022

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en

Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR: Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET: Prorogation de la convention au titre de la section IV du budget de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux, des bénévoles, le soutien aux proches aidants de La CREUSE 2020-2022



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice.

VU le rapport CP2022-10/8/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Autonomie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022312-DE

Décide d'autoriser Mme la Présidente à signer l'avenant à la convention avec la CNSA, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention et le report des crédits fléchés en faveur du Conseil Départemental de la Creuse afin de redédifinir la programmation et le financement des actions prévues.

Dans ce cadre, deux actions nouvelles sont soutenues, sur la base des moyens initialement alloués, par le biais d'une réaffectation de crédits entre actions :

- une participation financière de 2 000 € à l'organisation du Forum des métiers du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile,
- un soutien financier à hauteur de 10 000 € en faveur des trois SAAD (AGARDOM ASSIF et ADEC) engagés dans un processus mutualisé de transformation organisationnelle.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 9355 du budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET